Centre Inffo

Matinée d'Actualité

Lundi 13 octobre 2014

de 9 heures à 13 heures

MGEN, 3, square Max Hymans, 75015 Paris

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Loi du 5 mars 2014 : présentation des décrets d'application

Les décrets d'application de la loi du 5 mars 2014* commencent à être publiés au *Journal officiel*. Ils concernent en particulier le compte personnel de formation, les contributions des entreprises, les missions des OPCA et du FPSPP, le financement de l'apprentissage, le contrat et la période de professionnalisation, la consultation du comité d'entreprise, les instances nationales et régionales de concertation des principaux financeurs, les nouvelles définitions de la FOAD et de la VAE.

Centre Inffo, en partenariat avec la DGEFP, propose une matinée d'actualité qui permettra d'apporter la lecture la plus précise du contenu de ces nouvelles dispositions.

1. Loi n° 2014-288 du 5.3.14 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JO du 6.3.14).

Programme

8h30 **Accueil des participants**

9h00 **Ouverture**

Emmanuelle Wargon, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Le compte personnel de formation (CPF) et le rôle des instances nationales et régionales : CNEFOP, CREFOP, COPANEF et COPAREF

INTERVENANTS **Jean-Philippe Cépède,** directeur du Pôle juridique – observatoire, Centre Inffo
Michel Ferrara-Maia, Chef de la mission politique formation et qualification, Dgefp
Jonathan Emsellem, Chef de la mission droit et financement de la formation, Dgefp.

Les nouveautés concernant les entreprises, les organismes collecteurs et l'offre de formation :

- Les nouvelles obligations des entreprises en matière de formation
- Les nouvelles missions des OPCA et du FPSPP
- L'apprentissage et la professionnalisation
- Les nouvelles définitions de la FOAD et de la VAE

INTERVENANTS **Jean-Philippe Cépède,** directeur du Pôle juridique – observatoire, Centre Inffo
Michel Ferrara-Maia, Chef de la mission politique formation et qualification, Dgefp
Jonathan Emsellem, Chef de la mission droit et financement de la formation, Dgefp
Stéphane Rémy, Chef de mission de l'organisation des contrôles, Dgefp.

13h00 **Fin de la matinée d'actualité**

« Réforme de la formation professionnelle »
Loi du 5 mars 2014 : présentation des décrets d'application.

Plan d'accès MGEN
3 square Max Hymans 75 015 PARIS

L'accès piéton au bâtiment MGEN s'effectue par 2 entrées :
- depuis l'entrée principale au 87 boulevard Pasteur
- depuis le 25-27 boulevard de Vaugirard, soit par des escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir public

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans

Accès au bâtiment

MGEN - Amphithéâtre Plein Ciel
3, square Max Hymans, 75015 Paris

L'accès piéton s'effectue par deux entrées :

- depuis l'entrée principale située 87, boulevard Pasteur ;
- depuis le 25-27, boulevard de Vaugirard, soit par les escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir.

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans.

L'accès au parking souterrain niveau –3 (jaune) se fait par l'entrée située 47, boulevard de Vaugirard (suivre la signalisation).

Le ticket délivré à l'entrée du parking doit être validé par l'hôtesse MGEN avant le départ.

Bulletin d'inscription

42750

À retourner à Anne Brésard, service commercial, Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél. : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Matinée d'actualité « Réforme de la formation professionnelle. Loi du 5 mars 2014 : présentation des décrets d'application » du lundi 13 octobre 2014.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Entreprise ou organisme .....

Tél. : ..... Fax : ..... Courriel .....

Adresse.....

.....

N° Siret /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/ Code APE/NAF /___/___/___/___/

N° de client .....Effectif .....

Tarif : 325 € HT, 390 € TTC (TVA 20 %).

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo
❑ Par chèque bancaire ❑ Par chèque postal

Date, cachet et signature